



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

A la suite d'une convocation du 27 juin 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 03 juillet 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ **Etaient présents : 32**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Freddy LITTY, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Hubert BUR, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, Pierre THIL.
- ✓ **Représentée : 1**
Madame Sabrina HASSINGER représentée par Gaetano CIGNA.
- ✓ **Excusés : 16**
Messieurs Pierre LANG, Alexandre CASSARO, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Guy BORN, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Davis SUCK, Salvatore FIORETTO, François GATTI.
- ✓ **Excusés ayant donné procuration : 3**
Madame, Messieurs Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER.
- ✓ **Absents : 4**
Messieurs Durkut CAN, Emmanuel SCHULER, Gabriel GLATH, Luc BALLASSE.

01. FINANCES

OBJET : AVIS N° 2023-008 DE LA CRC SUR LE SUIVI DES MESURES DE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DU SYDEME.

Le Comité Syndical,

VU les dispositions des articles L. 1612-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

VU l'avis n°2020-0025 du 23 octobre 2020 de la Chambre régionale des comptes, la CRC a proposé des mesures de redressement destinées à rétablir l'équilibre budgétaire du Sydeme et demande au préfet de lui transmettre le prochain budget primitif du syndicat.

De la même façon, les budgets 2020 à 2023 ont été transmis à la CRC par le Préfet.

VU le courrier du 4 mai 2023 portant transmission du Préfet de la Moselle à la CRC du budget primitif 2023 adopté par délibération du Comité Syndical n°2023/27 du 11 avril 2023.

VU l'avis n°2023-008 rendu le 15 juin 2023 par la Chambre régionale des comptes, la CRC rappelle d'abord les conditions de sa saisine et les mesures préconisées dans son avis n°2022-0027 du 22 juin 2022, notamment :

- le résultat de l'exercice 2022, après prise en compte des corrections qu'elle apporte, respecte la trajectoire du plan de redressement qu'elle a proposé ;
- après les corrections qu'elle apporte, le budget voté pour l'exercice 2023 n'est pas en équilibre réel, mais que les mesures de redressement prévues par le Sydeme sont suffisantes pour inscrire le budget dans le plan de redressement ;

CONSIDERANT que la principale correction apportée par la CRC est la réintégration au bilan du remboursement des sommes dues par le syndicat à ses membres dans le cadre du pacte financier, soit 5 252 450 €.

CONSIDERANT que la CRC propose par conséquent :

- D'adopter les rectifications de son budget en recettes et dépenses de la section d'exploitation sur l'exercice en cours dès sa prochaine décision modificative,
- D'actualiser le plan de redressement.

Elle demande au préfet de la Moselle de lui transmettre le budget primitif du Sydeme pour l'exercice 2024, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 1612-14 du Code général des collectivités territoriales.

ENTENDU le rapport de Monsieur ROTH, Président,

délibère, par :

36 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'acter le fait que l'avis n°2023-008 de la Chambre régionale des comptes Grand Est du 15 juin 2023 relatif au suivi des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire du Sydeme et annexé à la présente délibération, a été porté à sa connaissance.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 03 juillet 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 12 JUL. 2023.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 12 JUL. 2023.....